

Édito

Chères lectrices et chers lecteurs,

Après une pause volontaire pendant la campagne des municipales, l'équipe de l'**Echo Clap** est heureuse de vous retrouver avec ce numéro 12 et toujours la même ambition : fournir une information alternative sur la vie municipale, éclairer les décisions politiques, contribuer à l'intérêt général de la population clapiéroise par l'analyse et le débat.

Le journal, entièrement réalisé et distribué par des bénévoles, s'appuie sur l'**Association Trait d'Union de Clapiers** et sa centaine de membres. Il est uniquement financé par leurs cotisations et leurs dons. Vous pouvez y apporter votre contribution.

Après l'effervescence de la campagne municipale, et le choix d'une certaine continuité, on pourrait penser que tout va se poursuivre comme avant. La période est pourtant lourde de dangers, que ce soit au plan national avec une possible accession de l'extrême-droite au pouvoir en 2027 ou au plan international, où les foyers de guerre se multiplient et les rivalités impérialistes s'exacerbent dans une course pour s'approprier les dernières ressources énergétiques, menaçant chaque jour davantage les équilibres naturels, climatiques et la biodiversité. Les politiques communales seront forcément affectées par ces changements décisifs ; elles doivent donc s'engager, modestement mais résolument, dans un combat pour la paix, la solidarité et la préservation du vivant. Elles le peuvent et le doivent car la commune est l'échelon politique de proximité pour agir, par exemple, contre les effets de la canicule. Vous retrouverez dans ce numéro vos rubriques habituelles : informations sur les débuts de la mandature, réflexions, humour avec Automobélix... Notre envie de faire vivre le débat démocratique pour faire société ensemble est intacte.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Le comité de rédaction

SOMMAIRE

Edito et retour sur la campagne.p1

Focus : p2

Les 3 premiers conseils municipaux

Tous sur les indemnités. p3

Série AutomObélix : saison 2 p4

Sur le feu :

Procédure en diffamation

Billet d'humeur :

Ce que j'ai vu

Retour sur la campagne des municipales

La campagne municipale à Clapiers a opposé deux projets différents. Les deux listes (AVEC et CAP) ont partagé certains diagnostics communs : la nécessité de rénover la place Leenhardt et l'ancienne MJC, donner une place à la jeunesse et aux seniors. Mais derrière des mots parfois similaires, les orientations ont différé profondément tant dans les méthodes que les projets.

AVEC : une vision démocratique novatrice

fondée sur la co-construction avec les citoyens, notamment pour les projets structurants du centre-village comme la transformation de la place Leenhardt, débattu par les habitants dans les ateliers citoyens de campagne. Son projet de tiers-lieu axé sur le nécessaire développement du lien social et des solidarités s'appuyait sur les forces associatives et comprenait un café ouvert sur la place du village, lui aussi très attendu. Enfin le programme était irrigué par la volonté de promouvoir l'impérative bifurcation écologique.

CAP : la continuité comme programme

avec une démocratie "de façade": on consulte parfois les citoyens mais on ne les associe pas aux projets. On écarte les esprits critiques et on en fait des ennemis Leur projet phare : une salle de spectacle grandiose et coûteuse au centre village, pourtant jamais demandée par les habitants... Un tiers-lieu a été évoqué mais mal défini et pas situé. La campagne d'AVEC a été dynamique, mobilisatrice et enthousiasmante : 9 réunions publiques, un programme bien articulé, une communication vivante et une gestion financière mesurée.

60 % des électeurs ont choisi la continuité incarnée par CAP, perçue comme plus rassurante. Toutefois les 40 % obtenus par AVEC traduisent une aspiration forte à davantage de démocratie locale, de solidarité et de préparation aux défis environnementaux à venir.

Le comité de rédaction

Pour adhérer ou soutenir ce journal

<https://www.helloasso.com/associations/trait-d-union-de-clapiers-tuc/adhesions/adhesion-trait-d-union-de-clapiers-2026>

Cotisation annuelle : 15 €

clapierstraitdunion@gmail.com



Les 3 premiers Conseils Municipaux de mars et avril 2026

Le conseil d'installation du 21 mars : dignité républicaine et sens des responsabilités

En sa qualité de doyenne du Conseil, Myriam Bui-Xuan, conformément aux règles républicaines, a présidé l'ouverture protocolaire du Conseil municipal d'installation et a procédé à l'élection du maire avant de lui transmettre officiellement la présidence de séance. La situation ne manquait pas de piquant...

Conseil du 30 mars : installations et finances

Ce second Conseil s'est tenu dans une atmosphère globalement apaisée, même si l'on a pu constater que le moindre sourire ou la moindre question semblait parfois interprété par le maire comme une forme d'agression. Une dizaine de soutiens des élus minoritaires étaient présents.

Deux instances installées :

La Commission d'Appel d'Offres : Paul Bertrand, et trois autres membres de la majorité ont été élus. Guillaume Coupérie-Eiffel représentera la minorité.

Le Conseil d'Administration du CCAS : le CA sera, par décision du maire, composé de 5 élu.e.s et de 5 personnes représentant les associations solidaires (inclusion, handicap, famille, anciens). Les 5 élus sont : Gilles Dutau, Catherine Berthet-Cahuzac, Vice présidente, Khansa EL Kouki, Pascal Ribes pour la majorité et Laïla Bougeret pour la minorité.

👁️ Qu'en est-il des représentants des associations ? Dans plusieurs communes de la Métropole, le maire lance des appels aux représentants des associations de solidarité pour les impliquer dans le CCAS. Pas à Clapiers !

👁️ Comment va s'articuler à l'avenir le travail du CA du CCAS avec la Halte alimentaire puisque l' élu délégué à la Halte alimentaire n'est pas membre du CA du CCAS ?

👁️ Enfin, qu'en sera-t-il de l'attribution des logements sociaux à Clapiers, mission attendue du CCAS ?

puisqu'elle était par ailleurs tête de la liste AVEC, qui s'opposait à celle du maire sortant CAP. Elle a ainsi installé le maire dans ses fonctions, en le félicitant, dans le respect des institutions et du suffrage universel.

Retenons l'essentiel : la démocratie locale s'est exercée dans le respect des résultats, la dignité des comportements et l'engagement au service de la commune.

Le comité de rédaction

Compte Financier Unique 2025

Le Compte Financier Unique 2025 de la commune a été adopté. AVEC a voté contre, estimant qu'il est peu transparent. Il ne donne en particulier pas d'informations sur les types de dépenses.

Le sujet principal : le Débat d'Orientation Budgétaire

Plutôt qu'un débat, un échange cordial et sincère entre le nouvel adjoint aux finances et les élus minoritaires. Thierry Batut a soulevé deux problèmes majeurs : l'absence de programmation pluriannuelle des investissements, pourtant obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants ; une dette différée liée aux travaux du centre-village, dont près de 800 000 € restent à payer en 2026, ce qui pèsera fortement sur la capacité d'investissement de la commune.

Ont été constatées : une baisse marquée de la capacité d'épargne (donc d'investissement), des dépenses de fonctionnement en augmentation, avec en particulier, les cotisations retraites des agents municipaux (+200 000 €). Dans le même temps, les recettes ont été estimées prudemment.

👁️ Le recours fort à l'emprunt sera une nécessité. Le groupe AVEC y sera attentif.

👁️ Enfin, si le taux communal de taxe foncière reste stable, les recettes fiscales continueront néanmoins d'augmenter du fait de la revalorisation des bases cadastrales et de l'augmentation du nombre de foyers imposables. Par ailleurs l'augmentation de l'impôt foncier métropolitain (multiplié par 34) aura un impact sur les prélèvements fiscaux.

MBX

Nous n'augmentons pas les impôts à Clapiers : vraiment ?

En 2026, de nombreux propriétaires clapiérois vont découvrir une hausse brutale de leur taxe foncière. Pourtant, la municipalité pourra continuer d'affirmer, sans mentir, qu'elle « n'a pas augmenté les impôts communaux ». La réalité vécue par les habitants sera toute autre. Car si la commune n'augmente pas sa part, le maire de Clapiers, également vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole, a bien voté la forte hausse de la fiscalité métropolitaine, contrairement à plusieurs autres élus communautaires qui s'y sont opposés ou se sont abstenus. Et la différence n'est pas nulle ! Pour les propriétaires clapiérois, la facture augmentera d'environ 10%, soit entre 100 et plus de 300 € selon la taille des habitations. Dans un contexte où le coût de la vie explose, cette décision pèsera lourdement sur de nombreux ménages.

Affirmer aujourd'hui « nous n'augmentons pas les impôts » tout en votant une explosion de la fiscalité à la Métropole relève donc d'une simple communication politique. Autrement dit : on refuse d'assumer la hausse ici... mais on la vote ailleurs.

C d R



Poker gagnant

La 1ère adjointe a dit en Conseil municipal : « notre équipe a gagné l'élection. Nous emportons donc 100% des postes et responsabilités ». Bigre ! L'élection municipale, n'est pas le poker où le gagnant raffle tout. Déjà le code électoral donne la part du lion au vainqueur, 23 sièges sur 29 : c'est 80%, pas 100%. N'oublions pas que les 6 conseillers minoritaires représentent presque la moitié des électeurs !



Conseiller spécial

Les indemnités dessinent maintenant une équipe municipale à trois vitesses : les adjoints, les conseillers délégués... et le désormais célèbre « conseiller spécial ». G. Martre avait conditionné son soutien à E. Penso à un poste d'adjoint, qu'il a obtenu. G. Dutau, a dû renoncer à son poste d'adjoint faute de place. En guise de compensation : un titre de « conseiller spécial » assorti d'une indemnité taillée sur mesure. Les hochets du pouvoir paraissent toujours vulgaires... sauf lorsqu'ils sont rémunérés. Et les conseillers minoritaires qui aspiraient à une délégation et une indemnité, comme le programme AVEC l'envisageait, que nenni, ils seront bénévoles !



Audit organisationnel à la mairie

E. Penso réélu a néanmoins commandé un audit pour réorganiser les services de la mairie. Un tel audit est habituel en cas de changement d'équipe, plus rare dans la continuité. Aurait-il des remords sur sa gestion passée ? Est-il dans une démarche d'amélioration continue ? Ce serait honorable. A-t-il un plan pour faire passer une réorganisation amère pour certains agents ? Ce serait plus retors.

FM

Conseil du 13 avril : la majorité verrouille le jeu !

Le Conseil municipal du 13 avril donne le ton : un mode de gouvernance contestable pour la vitalité démocratique communale. La majorité a voté en bloc une répartition des indemnités excluant totalement les élus de la minorité, sans délégation ni reconnaissance de leur engagement. Un choix politique dénoncé par AVEC comme une atteinte à la pluralité du Conseil. Interrogé sur ses propres indemnités, absentes du document initial, le maire n'a pas répondu directement. Les éléments ont finalement été apportés par le DGS, une situation qui interroge sur la transparence. D'autres questions, notamment sur le rôle du conseiller spécial ou la publication des indemnités, sont restées sans réponse. La minorité s'est abstenue. Les pratiques observées renforcent les inquiétudes : le nom du correspondant Défense était publié sur le site communal avant même son vote, et la Commission des impôts était déjà constituée sans concertation. Dans différentes instances, les candidats proposés par la minorité ont systématiquement été écartés. Sur le plan financier, derrière la stabilité affichée des impôts, la réalité est plus fragile : 800 000 € de dépenses héritées et 1,2 M€ d'emprunt pour un niveau d'investissement limité. La minorité a voté contre cette partie du budget primitif. Les effectifs des agents municipaux restent globalement stables, avec des évolutions liées à des changements de grade.

MBX

Tout sur les indemnités des élus

Indemnités des élus municipaux : la transparence, un devoir démocratique

Lors du conseil municipal du 13 avril, les indemnités des adjoints et des conseillers délégués ont été, comme il se doit, soumises au vote. Ces montants, financés par l'argent public, devraient être connus de tous les citoyens et citoyennes.

La transparence n'est ni une polémique ni une attaque personnelle : c'est une exigence légitime de la vie démocratique locale. Les montants indiqués ci-dessous sont des montants bruts. Les sommes effectivement perçues peuvent être inférieures après cotisations sociales, retraite complémentaire et fiscalité.

Les cotisations obligatoires sont de l'ordre de 15%.

Pas d'indemnité pour les élus minoritaires

D'autres communes ont fait d'autres choix. En effet, les élus minoritaires siègent au Conseil municipal, participent aux commissions, étudient les dossiers, préparent les délibérations et exercent leur mission de contrôle démocratique dans l'intérêt général.



Nous ne contestons pas le principe des indemnités des élus. Nous le revendiquons. Ces indemnités, en effet, permettent à chacun.e, quelle que soit sa situation professionnelle, d'exercer des responsabilités publiques.

En revanche, nous considérons que chaque citoyen doit pouvoir connaître qui perçoit une indemnité, de quel montant et selon quelles règles.

La confiance démocratique commence toujours par la clarté !

Le Comité de rédaction

Revenu brut ou revenu net des élus....

Quand la retraite complémentaire s'invite dans le calcul !



Les élus locaux peuvent adhérer à des caisses de retraite complémentaire spécifiques. Ces caisses complémentaires offrent un avantage important aux élus qui choisissent d'y cotiser : pour chaque euro cotisé par l' élu, la collectivité verse également un euro. Ce mécanisme permet aux élus de se constituer une retraite complémentaire dans des conditions particulièrement avantageuses. Le choix d'un maire, et plus généralement d'un élu, de cotiser fortement pour sa future retraite est parfaitement légitime. En revanche, ce choix personnel ne peut être présenté comme la preuve d'une faible indemnité d' élu.

Par exemple, un élu percevant une indemnité communale brute d'environ 2 400 € et une indemnité métropolitaine brute d'environ 2 950 € peut en effet décider de cotiser fortement à ces dispositifs. Par exemple, s'il verse 1000 € par mois sur chacune de ces deux indemnités à sa caisse de retraite, les collectivités abondent à hauteur identique. Au total, près de 4000 € par mois peuvent ainsi être consacrés à sa retraite complémentaire, financées pour moitié par de l'argent public. Dans ce cas, l'écart important entre revenu brut et revenu net ne provient pas uniquement des prélèvements obligatoires, mais aussi d'un choix volontaire de l' élu à constituer son épargne retraite. Il est donc essentiel, pour la bonne information des citoyens, de distinguer le revenu immédiatement perçu du revenu différé constitué pour la retraite.

Ainsi, concernant la « faible indemnité nette » que le maire de Clapiers prétend percevoir, seule l' indemnité brute peut être retenue pour la transparence de l' information mise à disposition des Clapiérois.

MBX

Indemnités du maire, des adjoints et des conseillers

Indemnité du maire : 2 395 € brut par mois

8 adjoints : 497,34 € brut par mois chacun

1 conseiller spécial : 381,68 € brut par mois

13 conseillers délégués : 254,45 € brut par mois chacun.

Brève

Véloroute Clapiers Prades

Le 13 mai, le gratin métropolitain a pédalé pour inaugurer la véloroute 11, de Girac à Prades. 6 km de piste cyclable bienvenus pour sécuriser les rabattements à vélo vers Clapiers, le tram, et les échappées vers le nord de Montpellier, suite à l'accident mortel de Jean-Paul Tournan, cycliste Clapiérois, en 2021 sur ce tronçon. M. Delafosse, J. Frêche, F. Brau maire de Prades, F. Gueydan maire de Montferrier y étaient, accompagnés d'un aréopage de pédaleurs de tous horizons, associatifs, administratifs, locaux ainsi que deux membres de l'équipe AVEC. E. Penso absent, la mairie de Clapiers aussi. Le grand soutien affiché à la politique cyclable et aux « mobilités douces » pendant la campagne semble décidément avoir crevé en route ! FM





Le Combat des chefs

Comme tous les 6 ans, le combat des chefs a eu lieu à Clapiers ! AutomObélix a dû faire preuve de ruse pour remporter l'épreuve... envoyer des druides-espions pour chiper quelques bonnes idées et, pour le reste, graver un projet flou pour cacher le loup : "accompagner la fin de l'urbanisation à Clapiers". Une formule pour permettre un nouveau "domaine" ! C'est Vincix qui va se frotter les mains.

Il a fallu aussi apporter quelques gages à la tribu des cyclisti, on ne sait jamais : quelques bandes bleues sur les vias cyclables. Le budget voirie de la commune y est sans doute passé... et la voie de la Liberté aura profité d'un aménagement médiocre qui n'est pratique pour personne, ni les automobilistes, ni les piétons, ni les cyclisti.

Pour le reste, avec un sens inné de l'esquive qui force l'admiration, "AutomObélix" a refusé de dialoguer avec une association écologix, a dédaigné le débat républicain avec la légion AVEX... par contre, il s'est laissé susurrer à l'oreille un nouveau terrain de foot en plastix synthetix, c'est fantastix !

AutomObelix déclaré vainqueur va pouvoir s'adonner à son activité préférée, procrastinato ergo sum !

Veni, vidi, vincix. Et tant pis pour les clapiérois.e.s qui vont devoir attendre encore 6 ans pour redonner du souffle aux commerçants du village, réaliser la greffe avec le Castelet, avoir une cantine bio, locale et de saison... un vrai projet de tiers-lieu.

Sur le feu



Plumix

Procédure en diffamation engagée en 2022

En décembre 2022, le maire de Clapiers, Eric PENSO, a engagé à l'encontre de Myriam BUI-XUAN une procédure en diffamation à la suite d'un communiqué de presse adressé aux journalistes en septembre 2022, dans lequel cette dernière alertait sur des pratiques qu'elle qualifiait d'antidémocratiques et clientélistes à la mairie, éléments à l'appui.

En première instance, par jugement du 2 octobre 2025, Mme BUI-XUAN a été relaxée. M. PENSO a été condamné à lui verser 2 000 € au titre des frais de défense. Rappelons qu'il a bénéficié de la protection fonctionnelle votée par les élus du groupe majoritaire du Conseil municipal, ce qui signifie que ses frais d'avocat ont été intégralement pris en charge par la Commune et donc par les finances publiques, alors que Mme BUI-XUAN a supporté l'ensemble de ses frais d'avocat (8000 €).

Le maire a interjeté appel de cette décision qui lui était défavorable. L'examen du dossier a ensuite été reporté à deux reprises pour être enfin fixé au 16 mars 2026... au lendemain des élections municipales. Surprise ! Le matin même du 16 mars, le maire s'est finalement désisté de son appel !

Lors de cette audience, Mme BUI-XUAN a néanmoins plaidé le remboursement des frais engagés pour assurer sa défense. L'arrêt sera rendu sur cette question le 15 juin 2026. Après plusieurs années de procédure, cette affaire se clôt donc sur la confirmation de la relaxe de Mme BUI-XUAN.



Assigner un opposant en justice peut être une tentative de faire taire le débat démocratique ; les Clapiérois y sont donc doublement perdants car non seulement on tente d'étouffer l'opposition, mais ... leurs impôts seront au bout du compte mis à contribution pour amortir ces errements judiciaires (deux demandes écrites sur le montant des frais engagés par la commune sont restées sans réponse).

CG

Billet d'humeur

Conseil municipal du 13/04/26

Ce que j'ai vu !

Il est arrivé le dernier. Tout le monde était déjà installé, mais sans autre cérémonial, le conseil a pu commencer selon un rituel qui semblait bien rodé.

Nous étions là pour observer. Pour beaucoup d'entre nous, élus ou non, c'était une découverte de cet exercice démocratique. Beaucoup de délibérations à l'ordre du jour et le vote à main levée adopté à l'unanimité : c'est plus rapide. Certes. Mais cela rend aussi immédiatement visible tout désaccord !

Nos conseillers de la majorité semblaient particulièrement disciplinés : à chaque vote, les mains se levaient d'un même mouvement. Tous convaincus à chaque fois ? Sans hésitation, sans nuance ? Ô démocratie...

Seuls les conseillers de l'« autre liste » se sont autorisés à s'interroger, s'abstenir ou s'opposer. Six conseillers représentant pourtant 40 % des voix : Myriam, Thierry, Quentin, Magali, Laïla et Guillaume.

Ces six élus ont été exclus, à l'unanimité de la majorité, des délégations et commissions. Guillaume a d'ailleurs souligné que certaines désignations semblaient avoir été arrêtées avant même le vote du conseil, ce qu'a confirmé M. Delage, DGS. Ô démocratie....

Je tiens toutefois à signaler quelques abstentions au sein de la majorité lors de certains votes. Je tiens aussi à saluer le travail de M. Bertrand, adjoint aux finances, dont la présentation du budget communal fut claire et pédagogique.

Nous étions une quinzaine de « l'autre liste », venus observer et soutenir nos élus. Nous étions serrés dans une salle trop petite. Une salle plus grande avait été demandée afin que le conseil soit réellement public. Cette demande est restée sans suite.

Le conseil s'est globalement bien déroulé : les questions ont reçu des réponses préparées, parfois avec une certaine langue de bois (mention spéciale à Mme Minodier, première adjointe) ! mais sans agressivité ni débordements. Pas de remarques déplacées comme cela a pu être le cas par le passé.

Nous étions là, présents et vigilants. Peut-être notre présence a-t-elle contribué à la bonne tenue de cette séance ?

Et nous continuerons d'être là, présents et vigilants, parce que nous vous devons cette présence et parce que nous avons à cœur de représenter vos voix et la dignité de vos élus.

MJM



TRAIT D'UNION DE CLAPIERS
Association loi de 1901 n°W343030630
105, rue des jardins 34830 Clapiers
Bureau :
F. Masselot, G. Bui-Xuan, C. Gruber, N. Guernion
Directeur de publication : F. Masselot
Imprimé à Clapiers le 30 mai 2026
ISSN 2998-9701
Imprimé sur du papier recyclé